

MÉTADONNÉES

Intitulé exact : *R (on the application of HS2 Action Alliance Limited) v Secretary of State for Transport and another [2014] UKSC 3*

Alias : N/A

Thème : Séparation des pouvoirs

Mots-clés : Constitution du Royaume-Uni ; *Rule of Law* ; droit européen ; *constitutional statutes* ; privilèges parlementaires ; *Bill of Rights*

Résumé des faits :

La directive européenne 2011/92/UE pose un cadre procédural spécifique dans le cadre de la mise en œuvre de certains grands projets susceptibles d'affecter l'environnement.

Le projet ferroviaire HS2 (*High Speed 2*, c'est-à-dire le projet de construction d'une seconde ligne à grande vitesse au Royaume-Uni) a été enclenché par une *hybrid bill*, c'est-à-dire un projet de loi suivant certains éléments de la procédure applicable aux *public bills* et certains autres éléments applicables aux *private bills*.

Les requérants contestent que cette procédure respecte le cadre posé par la directive, notamment du point de vue de ses exigences en matière de consultation du public.

Question(s) de droit :

La procédure parlementaire applicable aux *hybrid bills* était-elle de nature à respecter le cadre procédural imposé par la directive européenne ?

Solution(s) :

À l'unanimité de ses membres, la Cour Suprême considère que rien dans la procédure applicable aux *hybrid bills* ne remet en cause la correcte application des dispositions de la directive 2011/92/UE.

Principe(s) dégagé(s) :

Quand bien même l'opportunité de s'engager dans un tel contrôle ne s'est pas présentée dans cette décision, Lords Neuberger, Mance et Reed ont, en *dicta*, émis l'hypothèse d'une incompatibilité entre deux textes considérés comme des *constitutional instruments* (en l'occurrence, le *European Community Act 1972* assurant la primauté du droit européen en droit interne et l'article 9 du *Bill of Rights*, interdisant aux juridictions de contrôler la procédure parlementaire). Ils ont ainsi établi que ce type de contradiction ne pourrait être résolu que sur



le plan du strict droit constitutionnel britannique, et pas simplement sur le fondement de la primauté du droit européen.

Citation(s) importante(s) :

- Reed LJ: « *Contrary to the submission made on behalf of the appellants, that question cannot be resolved simply by applying the doctrine developed by the Court of Justice of the supremacy of EU law, since the application of that doctrine in our law itself depends upon the 1972 Act. If there is a conflict between a constitutional principle, such as that embodied in article 9 of the Bill of Rights, and EU law, that conflict has to be resolved by our courts as an issue arising under the constitutional law of the United Kingdom* » [79]¹.
- Neuberger & Mance LJs : « *The United Kingdom has no written constitution, but we have a number of constitutional instruments. They include Magna Carta, the Petition of Right 1628, the Bill of Rights and (in Scotland) the Claim of Rights Act 1689, the Act of Settlement 1701 and the Act of Union 1707. The European Communities Act 1972, the Human Rights Act 1998 and the Constitutional Reform Act 2005 may now be added to this list. The common law itself also recognises certain principles as fundamental to the rule of law. It is, putting the point at its lowest, certainly arguable (and it is for United Kingdom law and courts to determine) that there may be fundamental principles, whether contained in other constitutional instruments or recognised at common law, of which Parliament when it enacted the European Communities Act 1972 did not either contemplate or authorise the abrogation* » [207]².

Postérité :

- Cette décision se situe dans la continuité de la décision *Thoburn v Sunderland City Council* [2002] EWHC 195 (Admin). Elle suggère qu'au-delà d'une hiérarchie normative entre les *ordinary statutes* et les *constitutional statutes*, il y aurait potentiellement une hiérarchie entre *constitutional statutes*, dont la détermination relèverait de l'action des juridictions.
- Ce *dicta* n'a jamais trouvé à s'appliquer.

Références extérieures :

- [BJORGE, Eirik, « La Cour Suprême du Royaume-Uni : une cour constitutionnelle digne de ce nom », *RFDA*, n° 2, 2017, pp. 213-219.](#)
- [ELLIOT, Mark, « Reflections on the HS2 case: a hierarchy of domestic constitutional norms and the qualified primacy of EU law », *UKCLA*, 23 janvier 2014.](#)

¹ « Contrairement à ce qu'indiquent les requérants, cette question ne peut pas être résolue simplement en appliquant le principe de primauté du droit de l'Union européenne tel qu'il a été développé par la Cour de Justice, dans la mesure où l'application de ce principe en droit interne dépend de l'Act de 1972. S'il y a un conflit entre un principe constitutionnel, comme celui posé par l'article 9 du *Bill of Rights*, et le droit de l'Union européenne, ce conflit doit être résolu par nos juridictions en tant que conflit de nature constitutionnelle. »

² « Le Royaume-Uni n'a pas de Constitution codifiée, mais il possède un certain nombre de dispositions constitutionnelles. Elles incluent la Magna Charta, la Pétitions des droits de 1628, le *Bill of Rights* et (en Écosse) le *Claim of Rights Act 1689*, l'Acte d'Établissement de 1701 et l'Acte d'Union de 1707. Le *European Communities Act 1972*, le *Human Rights Acts 1998* et le *Constitutional Reform Act 2005* peuvent désormais être ajoutés à cette liste. La *common law* elle-même reconnaît certains principes fondamentaux à la *Rule of Law*. De manière pratique, il est probable (et il s'agit pour le droit du Royaume-Uni et ses juridictions de le déterminer) qu'il y ait des principes fondamentaux, contenus dans d'autres dispositions constitutionnelles ou reconnus par la *common law* que le Parlement n'a pas entendu ni voulu abroger lorsqu'il a adopté le *European Communities Act 1972*. »



- [SARGEANT, Christopher, « Factortame Revisited and the Constitution Reimagined: The UK Supreme Court Takes its First Ride on the HS2 Rail-Line », *The UK Supreme Court Annual Review*, vol. 5, 2015, pp. 157-175.](#)



© Chaire Droit public et politique comparés (copie, distribution et communication par tous moyens et sous tous formats, sous réserve de crédit et sans modification ; aucune utilisation commerciale autorisée)